



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'AME

Date et heure limites de réception des offres :
Mardi 24 novembre 2026 à 12 :00

Agglomération Montargoise
1 Rue du Fbg de la Chaussée
CS 10317
45125 MONTARGIS

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'AME
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Groupement solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	1 an
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes	4
2.4 - Développement durable	5
3 - Conditions relatives au contrat.....	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
3.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité	5
3.4 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
4 - Contenu du dossier de consultation.....	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 - Documents à produire	6
5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes.....	9
5.3 - Visites sur site	9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
6.1 - Transmission électronique.....	10
6.2 - Transmission sous support papier.....	11
7 - Examen des candidatures et des offres	11
7.1 - Sélection des candidatures.....	11
7.2 - Attribution des accords-cadres	12
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	12
8 - Renseignements complémentaires.....	13
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
8.2 - Procédures de recours.....	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les prestations de nettoyage des locaux de l'AME.

Le présent marché a pour objet l'exécution des prestations de nettoyage et d'entretien des locaux de l'AME.

Lieu(x) d'exécution :

Divers sites de l'AME (détaillés au CCTP).
45200 Montargis

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants :
Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement car la mise en place de plusieurs lots séparés serait de nature à rendre financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations objet de la consultation.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
90900000-6	Services de nettoyage et d'hygiène

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Afin d'éviter que la défaillance d'un membre du groupement ne mette en péril le projet du pouvoir adjudicateur, le groupement sera solidaire au plus tard après attribution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres de la collectivité.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

3.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses 4 annexes :
- Présentation des sites,
- Périodicité,
- PLANS (26)
- EFFECTIF ET EQUIPEMENTS ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires des divers sites ;
- Le Détail Quantitatif Estimatif des divers sites ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires de la vitrerie ;
- Le Détail Quantitatif Estimatif de la vitrerie.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (sur DC1 mis à jour au 01/04/2019)	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (sur DC2 mis à jour au 21/11/2023)	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, en rapport avec l'objet du présent marché, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Le DUME, est téléchargeable sur CHORUS PRO : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>
Mot de passe : kxxr5xx2

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.) des divers sites , dûment complété sur le fichier Excel fourni et renvoyé par le candidat sous format Excel	Non
Le détail quantitatif estimatif (D.Q.E) des divers sites , dûment complété sur le fichier Excel fourni et renvoyé par le candidat sous format Excel	Non
Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.) de la vitrerie , dûment complété sur le fichier Excel fourni et renvoyé par le candidat sous format Excel	Non
Le détail quantitatif estimatif (D.Q.E) de la vitrerie , dûment complété sur le fichier Excel fourni et renvoyé par le candidat sous format Excel	Non
<p>La note méthodologique présentant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du contrat.</p> <p>Il devra être chapitrée (avec sommaire) dans le respect de la numérotation mentionnée ci-dessous dans la limite de 30 pages hors justificatifs en annexe (fiches techniques, le planning du personnel par site...).</p> <p>I. Moyens humains affectés aux prestations à réaliser. Avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La composition de l'équipe ; - Le référent du marché ; - le planning du personnel par site. <p>II. La liste du matériel et des produits (avec fiches techniques) affectés aux prestations ;</p> <p>III. Méthodologie de planification et de contrôle des prestations et d'encadrement du personnel par site.</p> <p>IV. La performance environnementale. Avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La politique d'approvisionnement en produits éco-responsables ; - La gestion de l'eau, de l'énergie et du matériel ; - Le plan de gestion des déchets et des emballages ; - Les modalités de transport et de formation des agents. 	Non
Le certificat de visite des locaux	Non

Attention :

- Il est demandé au candidat de respecter les exigences formulées en rouge ;
- **L'ensemble** des pièces de la candidature et de l'offre listées au présent article est à fournir par le candidat lors du dépôt de sa candidature et de son offre.
- **Les titres des documents transmis doivent comporter un maximum de 20 caractères.**
L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes suivants :

Les échantillons (1 exemplaire de chaque référence) demandés dans le CCTP sont à remettre gratuitement avec l'offre du candidat, afin d'être testés en conditions réelles par les utilisateurs.

Les références et caractéristiques des échantillons sont les suivants :

- papier wc,
- papier essui mains,
- savon liquide,
- produit ménager pour les sols,
- produit ménager pour le mobilier,
- produit à vitres,
- sacs poubelles.

Ils devront être parfaitement identifiables.

Les échantillons devront être livrés à :
Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME)
Service Commande publique
1 rue du Faubourg de la Chaussée
CS 10317
45125 MONTARGIS

Les horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

La date limite de dépôt des échantillons est identique à celle du dépôt des offres.

Le colis comportera les indications suivantes :

**« NE PAS OUVRIR - ECHANTILLONS - MARCHE PUBLIC
POUR LA PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'AME »**

A l'intérieur du colis, le conditionnement des échantillons doit permettre l'identification du soumissionnaire (nom ou raison sociale).

Dans le cas où un candidat ne remet pas les échantillons, son offre sera considérée comme irrégulière.

5.3 - Visites sur site

Une visite sur site (locaux principaux) est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :
- mardi 03 novembre 2026 de 9h00 à 17h00,
- vendredi 06 novembre 2026 de 09h00 à 17h00.

Le candidat doit prendre rendez-vous auprès du Service Infrastructure - Bâtiments.

Le départ de chaque visite se fera 9h00, de l'hôtel communautaire situé au 1 rue du Faubourg de la Chaussée
- 45200 MONTARGIS.

Visite du mardi 03 novembre 2026 avec M. Miguel CASTILLA
Tél. : 06 44 18 94 26

Visite du vendredi 06 novembre 2026 avec M. Gilles LEGROS
Tél. : 06 89 76 40 52
Courriel : batiment@agglo-montargoise.fr

A l'issue de la visite, un certificat complété, daté et signé en 1 exemplaire sera remis au candidat et devra obligatoirement être joint à son offre.

Aucune réclamation pouvant générer des prestations facturées en supplément à ce titre ne sera prise en compte.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée, avec la mention « Ne pas ouvrir » en rouge, à l'adresse suivante :

Agglomération Montargoise Et rives du loing
Service de la Commande Publique
1 Rue du Fbg de la Chaussée
CS 10317
45125 MONTARGIS

Le candidat peut choisir de faire parvenir cette copie par voie dématérialisée dans les mêmes conditions de délais que pour le pli à remettre.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : - .xls - .dxf - .dwg - .doc - .jpg - .rtf - .pdf - .ppt - .html - .txt - .dwf

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les candidats sont invités à se référer à l'annexe "conditions générales d'utilisation AWS" librement téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse électronique durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée et les plis transmis par ce procédé seront systématiquement écartés sans être examinés.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique <i>1.1-Les moyens humains affectés aux prestations à réaliser, composition de l'équipe et mention du référent du marché (/20 points) ;</i> <i>1.2-Qualités des matériels et des produits proposés au regard des fiches techniques et des échantillons fournis (/15 points) ;</i> <i>1.3-Cohérence du planning du personnel par site (/10 points) ;</i> <i>1.4-Méthodologie de planification et de contrôle des prestations et d'encadrement du personnel par site (/5 points).</i>	50.0
2-Prix des prestations	40.0
3-Performances environnementales de l'offre : <ul style="list-style-type: none">• La politique d'approvisionnement en produits éco-responsables ;• La gestion de l'eau, de l'énergie et du matériel ;• Le plan de gestion des déchets et des emballages ;• Les modalités de transport et de formation des agents	10.0

La note méthodologique servira à la notation des critères "valeur technique" et "performances environnementales".

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif d'Orléans
28 Rue de la Bretonnerie
45000 ORLEANS

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Tél : 02 38 77 59 00
Télécopie : 02 38 53 85 16

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à 12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet <https://www.telerecours.fr/>